

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 32

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi dix-sept décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-167

**CONSTRUCTION DE LOCAUX
DE L'ECOLE D'ARCHITECTURE
DE LA REUNION**

**1^{ère} PHASE DU POLE
D'AMENAGEMENT ET DE
CONSTRUCTION DURABLES**

**PLAN DE FINANCEMENT ET
SOLLICITATION DU FONDS DE
CONCOURS**

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte.

Absents représentés : M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Mikaëla Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac).

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 9 décembre 2019 et affichée le 10 décembre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h09, M. Patrice Payet à 17h25.

Départ(s) en cours de séance : Mme Karine Mounien (17h28-17h34).

Absent(s) : Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

LE MAIRE


 **Olivier HOARAU**

.....
.....

Affaire n°2019-167

**CONSTRUCTION DE LOCAUX DE L'ECOLE D'ARCHITECTURE
DE LA REUNION
1^{ère} PHASE DU POLE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DURABLES
PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2018 ;

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 02 décembre 2019 ;

Vu le courrier de l'Etat du 30 septembre 2019 ;

Vu la lettre avenant « Pôle de Construction et d'Aménagement Durables » du 12 novembre de la Banque des Territoires ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement –Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunies le 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 17 décembre 2019 relatif au plan de financement et sollicitation du fonds de concours pour la 1^{ère} phase du Pôle d'Aménagement et de Construction Durables correspondant à la construction de locaux de l'école d'architecture de La Réunion ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la construction, par la Ville de Le Port, des nouveaux locaux de l'antenne de La Réunion de l'Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier, correspondant à la 1^{ère} phase du Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) ;

Article 2 : d'approuver le montant prévisionnel global de l'opération soit 7 500 000 € HT ;

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- 2 M€ HT : participation de la Ville de Le Port
- 2 M€ HT : fond de concours exceptionnel du TCO
- 2 M€ : subvention ETAT
- 1 M€ : subvention Programme des Investissements d'Avenir – action Ville de demain
- 0,5 M€ : participation de la Région Réunion ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à intervenir dans les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19/12/2019



ID : 974-219740073-20191217-DL_171219167-DE